Déclaration commune de Chypre, de la Croatie, de la France, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Portugal et de la Slovénie sur la révision du règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie.

Aix-en-Provence, 12 novembre 2026

Alors que le Conseil est en pleine discussion sur les éventuels amendements à apporter à la proposition de la Commission, le groupe MED9[1] souhaite exprimer une position commune.

À l'issue de notre réunion de concertation, les représentants des États membres du MED9 réaffirmons notre volonté de renforcer notre coopération afin de contribuer à une politique énergétique ambitieuse, durable et respectueuse des spécificités nationales.

Dans un contexte marqué par les défis climatiques, les crises énergétiques et les enjeux de compétitivité industrielle, les États du MED9 soulignent la nécessité de concilier décarbonation, sécurité d'approvisionnement et souveraineté énergétique.

Nous tenons à réaffirmer notre soutien aux objectifs climatiques européens et la nécessité de poursuivre les efforts de décarbonation. Néanmoins, les modalités de réalisation de ces objectifs doivent tenir compte des différences économiques, géographiques, industrielles et énergétiques propres à chaque État membre. Nous avons également évoqué la nécessité de privilégier les mécanismes de dialogue et d'accompagnement avant tout recours automatique à des sanctions financières.

Par ailleurs, comme énoncé dans notre Déclaration commune de mai 2026, notre transition doit être fondée sur la neutralité technologique. Dans cet esprit, nous refusons toute restriction et discrimination dans la reconnaissance des différentes sources d'énergie bas carbones. Cette reconnaissance doit tenir compte de la réalité nationale de chaque État, y compris de ses situations structurelles, telles que l'insularité et l'absence d'interconnexion. Elle doit également se faire sans reporter l'effort sur d'autres États membres.

Nous rappelons que la prise en compte de la contribution des énergies bas carbone ne saurait se substituer aux objectifs de développement des énergies renouvelables, qui doivent être pleinement maintenus et poursuivis.

Enfin, le développement des interconnexions électriques constitue un levier essentiel pour renforcer la solidarité entre les États membres, faciliter les échanges transfrontaliers et améliorer la résilience du système énergétique européen. Les États qui investissent dans le développement des infrastructures d'interconnexion ne devraient pas être pénalisés par les mécanismes de contribution européens, dès lors que ces investissements bénéficient à la résilience collective du système énergétique.

La MED9 entend poursuivre sa coordination afin de faire valoir une approche équilibrée, fondée sur la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité, la neutralité technologique et la proportionnalité. Cette position commune vise à promouvoir un cadre européen flexible sur les moyens, mais exigeant quant aux ambitions poursuivies. Nous restons pleinement mobilisés pour travailler au sein du Conseil dans un esprit d'ouverture, afin de parvenir à un cadre ambitieux et équitable.

Signataires : Chypre, Croatie, France, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal et Slovénie.

[1] Le groupe MED9, fondé en 2013, est une alliance de neuf États du sud de l'Europe.

